

## **Avis adopté**

Séance plénière du 13 mai 2025

### *La montée des eaux dans les Outre-mer : quelles stratégies pour s'adapter ?*

#### **Déclaration du groupe UNSA**

Ce qui frappe à la lecture de ce projet d'avis, c'est tout d'abord le caractère d'urgence. Urgence à prendre la mesure de ce qui se profile, urgence à consulter largement les populations, urgence à adapter les plans mais aussi urgence à agir dès aujourd'hui.

Comme l'indique le CEREMA cité dans l'avis, c'est en 2028, demain en somme, que les effets de la montée des eaux entraîneront des conséquences importantes avant d'accélérer et toucher massivement les territoires en 2050.

Alors et l'avis le démontre bien par un état des lieux précis des différents territoires et risques, les réponses doivent être adaptées à chaque contexte, pour répondre efficacement face à ce péril.

L'avis le rappelle également, et cela n'est pas neutre dans la période, l'apport de la recherche et de la science dans l'élaboration de modèles, dans la prévention, dans la construction des dispositifs d'adaptation est fondamental.

L'ensemble des connaissances sont aujourd'hui trop peu nombreuses pour correctement envisager tous les scénarios. En ce sens les préconisations relatives aux COP régionales, au développement des connaissances en soutenant l'ensemble des acteurs, ou les programmes de jumeaux numériques vont dans le bon sens.

L'UNSA est particulièrement attachée à la préconisation 13 qui demande que les solutions fondées sur la nature soient prioritaires dans toutes les stratégies d'adaptation et rappelle que, par le passé, des solutions de type enrochement sur le trait de côtes ont eu et ont encore aujourd'hui des effets désastreux.

Les solutions proposées dans cet avis sont de nature à pouvoir faire face concrètement à la montée, inexorable malheureusement, des eaux. C'est une réalité vécue dans les outre-mer mais aussi dans l'Hexagone, où le trait de côte ne cesse, lui aussi de reculer.